

Eté 2026

LE BON PLAN FAMILLE

CONDITIONS GÉNÉRALES

Prestations

- La réservation du logement est faite directement auprès des hébergeurs de Nendaz
- Le Pass Altitude est à retirer auprès de Nendaz Tourisme sur présentation de la confirmation de réservation de votre séjour provenant de votre hébergeur
- Le Pass Altitude à prix réduit, pour les enfants nés entre 2011 et 2018 et séjournant au minimum 3 nuits à Nendaz en famille, est en vente auprès de Nendaz Tourisme
- Les tarifs sur les Pass Altitudes pour les enfants, dans le cadre de cette offre, sont les suivants :
 - 3 jours : CHF 10.00
 - 4 jours : CHF 20.00
 - 5 jours : CHF 30.00
 - 6 jours : CHF 40.00

Prix

- Le prix du Pass Altitude s'entend par enfant remplissant les conditions susmentionnées, en franc suisse et TVA incluse
- Le paiement pour le Pass Altitude est obligatoire et doit être directement effectué aux caisses de Nendaz-Veysonnaz Remontées Mécaniques
- Nendaz Tourisme ne rembourse pas rétroactivement la différence de prix sur un Pass Altitude acheté directement auprès de Nendaz-Veysonnaz Remontées Mécaniques
- Les frais bancaires ou de cartes de crédit sont à la charge du client.

Annulation ou modification du séjour

Par le client

- Hébergement : selon les conditions générales de l'hébergeur
- Pass Altitude : selon les [conditions générales](#) de Nendaz-Veysonnaz Remontées Mécaniques

Par les fournisseurs de prestations

- Fermeture des remontées mécaniques : selon les [conditions générales](#) de Nendaz-Veysonnaz Remontées Mécaniques

Assurance

Chaque participant doit être au bénéfice de sa propre assurance. Elle n'est pas comprise dans le prix du Pass Altitude.

Responsabilité

Nendaz Tourisme décline toute responsabilité en cas d'accident, de dommage ou vol durant le séjour.